



## LOI DE FINANCES 2023

100 % libres  
...100 % vous !

### La CFE Énergies salue une avancée pour le développement du parc hydroélectrique français

Lors de la séance du 19 octobre du débat sur la première partie du projet de loi de finances 2023 (PLF), la Première Ministre a engagé, sur le fondement de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, la responsabilité de son gouvernement.

Dans cette partie du PLF ainsi validée par le 49.3, le Gouvernement a décidé de retenir l'amendement qu'il avait lui-même déposé et dans lequel il « *supprime l'application de la redevance due lors de toute augmentation de puissance d'une installation hydroélectrique* ».

Si la CFE Énergies regrette comme nombre de parlementaires que le Gouvernement ait fait l'impasse, dans son projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, de la première d'entre elles qu'est l'hydroélectricité, elle salue cet amendement et la décision gouvernementale de le retenir.

La CFE Énergies s'est en effet pleinement investie auprès des parlementaires pour que cet amendement soit soutenu et finalement retenu parce qu'il favorise le développement de l'hydroélectricité en France en créant les conditions économiques de l'investissement dans de nouveaux projets hydroélectriques.

Dans le contexte énergétique plus que tendu que connaissent la France et l'Europe, il est en effet urgent de permettre le développement de nouvelles capacités de production d'électricité qui soient pilotables, mobilisables rapidement et décarbonées via l'activation de ces augmentations de puissance hydroélectriques qui, pour certaines, peuvent être mises en œuvre sans délai ni travaux.

*La CFE Énergies (Confédération Française de l'Encadrement) est une Fédération syndicale représentant les cadres et les agents de maîtrise au sein de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG). Créée en 1938, elle est aujourd'hui la 2<sup>ème</sup> organisation syndicale de la branche des IEG. Elle est affiliée à la Confédération CFE-CGC.*

Retrouvez les derniers communiqués de presse de la CFE Energies sur :

<https://cfe-energies.com/category/actualites/communiqu-e-presse/>